



## Schéma régional de cohérence écologique - Basse-Normandie -

LA TRAME  
VERTE & BLEUE  
EN BASSE-NORMANDIE

*Comité Régional Trame  
Verte et Bleue n°3*

*19 avril 2013*

**Compte-rendu**

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Basse-Normandie est élaboré par la Région et l'Etat, représenté par la DREAL, dans le cadre d'une démarche concertée. L'une des instances clé de cette démarche est le Comité régional Trame Verte et Bleue (CRTVB), lieu d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet ayant trait aux continuités écologiques au sein de la région. La réunion d'installation de ce Comité est intervenue le 12 décembre 2011. Une seconde réunion a eu lieu le 22 octobre 2012 et a notamment permis de présenter les enjeux de la trame verte et bleue (TVB) en Basse-Normandie, et la carte des composantes de la TVB à l'échelle régionale. La troisième réunion s'est tenue le 19 avril 2013, avec pour objectif de partager le contenu du plan d'action du SRCE, ses actions prioritaires ainsi que le vade-mecum à destination des collectivités locales.

- Si vous souhaitez consulter le contenu des présentations, vous pouvez accéder au support projeté lors de la réunion, accessible ici : <http://www.trameverteetbleue-basse-normandie.fr/>
- En complément, le présent compte-rendu a vocation à restituer les échanges qui sont intervenus tout au long de la réunion. Conçu pour être synthétique et agréable à lire, il s'organise de façon thématique sans prétendre à l'exhaustivité.

La réunion était présidée par Michel Lalande, Préfet de Basse-Normandie et Jean-Karl Deschamps, Premier Vice-Président du Conseil régional de Basse-Normandie en charge de l'Aménagement du territoire et du Développement durable.

A leurs côtés, Ludovic Genet, chef du Service Ressources naturelles, Mer et Paysage (SRMP) de la DREAL de Basse-Normandie, Christian Duplessis, directeur régional adjoint de la DREAL Basse-Normandie, et Isabelle Puchalski, directrice-adjointe de l'Aménagement et du Développement Durables de la Région Basse-Normandie, ont complété la représentation de l'Etat et de la Région.

La présentation de l'état d'avancement du SRCE, du plan d'actions et du vade-mecum a été réalisée par ailleurs par Sandrine Lecointe (Conseil régional de Basse-Normandie), et Bruno Dumeige (DREAL). L'ensemble de la réunion a été animée par Sylvie Le Calvez (L'Acteur rural).

## Le SRCE Bas-Normand : état d'avancement, rappel de la portée réglementaire et bilan des réunions territoriales

Après une introduction de Jean-Karl Deschamps, Bruno Dumeige et Sandrine Lecointe ont présenté l'état d'avancement du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Basse-Normandie. Suite à l'élaboration du diagnostic, la définition des enjeux régionaux en matière de continuité écologique et la mise en forme de l'atlas cartographique, c'est le **plan d'action stratégique qui vient d'être réalisé en concertation avec les acteurs du territoire**. Les co-pilotes de la démarche sont revenus sur les modalités de cette concertation, rappelant que trois réunions de travail se sont tenues sur chacun des volets du plan d'action, ainsi qu'un comité technique et une réunion sur le financement du plan d'action avec les partenaires (Etat, Conseil régional, Conseils généraux et Agence de l'eau). Les acteurs des territoires ont également participé à l'élaboration du plan d'action dans le cadre de **13 réunions territoriales conduites dans chacun des Pays de la région**. Ces réunions, qui ont réuni plus de 400 participants au total, ont permis d'alimenter l'écriture des fiches présentant les enjeux de continuités écologiques par pays. Les fiches par pays dans leur version définitive sont accessibles sur le site internet dédié.

Suite à cette première présentation, les co-pilotes de la démarche répondent à plusieurs interrogations concernant la trame bleue et la démarche de concertation avec les structures concernées. Ils rappellent tout d'abord que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique reprend les éléments de diagnostic inscrits dans les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) et les Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE). Par ailleurs, en matière de concertation, il est rappelé que les structures porteuses de SAGE ont été associées à la démarche lors des ateliers territoriaux.

**La consultation publique démarrera en mai 2013, afin que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique puisse être adopté par délibération du Conseil régional et arrêté du Préfet de région au plus tard le 31 décembre 2013. Les Départements, Parcs naturels régionaux, Communautés urbaines, d'agglomération et de communes sont concernées par la consultation officielle. Pour autant, les communes, SCoT, chambres d'agriculture et le Centre régional de la propriété forestière se verront aussi transmettre le document pour information, et pourront réagir par écrit.**

Suite à la présentation de la portée réglementaire du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, une interrogation se pose quant à la vérification et au **contrôle de la prise en compte du SRCE par les SCoT** et PLU. Monsieur le Préfet explique alors que les services de l'Etat feront appliquer le droit, avec un triple rôle d'observation, de contrôle juridique et d'accompagnement des collectivités pour la déclinaison du schéma. Une question est par ailleurs posée sur le rôle et le positionnement des autorités face au projet de carrière dans la lande de Jurques. Monsieur le Préfet indique que de manière générale, si un projet présente d'importants risques pour la trame verte et bleue, il existe peu de chance qu'il soit validé par les autorités tout en rappelant que le SRCE ne bloquera pas systématiquement



De d. à g., Sandrine Lecointe, Bruno Dumeige, Christian Duplessis, Michel Lalande, Jean-Karl Deschamps et Isabelle Puchalski

les projets de développement.

## Le contenu du plan d'action : les actions prioritaires

Sandrine Lecointe et Bruno Dumeige sont revenus en détail sur le contenu du plan d'action. La Basse-Normandie a identifié **trois priorités régionales, traduites graphiquement sur la « carte des actions prioritaires »** :

- 1- 4 secteurs à enjeux situés au sein des plaines du centre de la Basse-Normandie situés entre deux entités bocagères fonctionnelles et recoupant le corridor d'intérêt national ;
- 2- 229 obstacles sur cours d'eau reprenant les obstacles Grenelle des SDAGE et du Plan européen Anguilles ;
- 3- 10 points de conflits avec la faune sur les infrastructures linéaires de transports.

Des interrogations portant sur les modalités de traitement des obstacles sur cours d'eau et des points accidentogènes sont ensuite posées. A cet égard, il est rappelé que pour ce qui est des cours d'eau, le SRCE ne fait que retranscrire l'enjeu de libre circulation et les grandes priorités par ailleurs inscrites dans d'autres schémas ; dans ce cadre, les dispositifs de traitement sont déjà pris en charge par l'Agence de l'eau ou encore la Fédération de Pêche. Pour les points accidentogènes, le SRCE n'affiche pas de méthodologie pour le traitement de ces points de collision. La méthodologie pourra être définie au cours de la phase de mise en œuvre du schéma.

Suite à cette présentation, des **interrogations relatives aux tracés des corridors régionaux bocagers et boisés représentés dans une carte de synthèse** réalisée récemment ont émergées. Ludovic Genet a expliqué que ces tracés répondent à une demande du Ministère de représenter graphiquement les corridors régionaux. La Basse-Normandie conserve son choix initial d'une approche matricielle des continuités écologiques permettant de prendre en compte la spécificité régionale bocagère. En effet, les corridors ne sont pas représentés sur la carte au 1/100 000<sup>e</sup>, mais uniquement sur la carte de synthèse régionale. A ce titre, ils soulignent les grands axes à préserver pour le maintien des continuités et représentent une indication supplémentaire pour les SCoT et PLU, en les informant des enjeux nationaux présents ou non sur leurs territoires. Si la sémiologie graphique pourrait être modifiée (hachures ?) pour éviter de donner l'impression de limites et de zonages aux acteurs, il faut donc bien interpréter cette carte supplémentaire comme un ajout visant à répondre aux objectifs du cadre national, ne changeant pas le contenu des cartes validées précédemment. Néanmoins, il a été convenu que les représentants de la profession agricole seront reçus par le Préfet pour préciser l'objet et la portée de cette carte, notamment par rapport aux cartes de représentation matricielle initiales.

Un doute subsiste toutefois quant à l'interprétation par les collectivités des éléments cartographiques pour le travail de déclinaison locale des réservoirs et corridors. Ludovic Genet de la DREAL explique alors que les **continuités écologiques régionales sont représentées sur des cartes à l'échelle du**



Les participants du troisième Comité régional Trames Verte et Bleue

**1/100 000<sup>e</sup>. Elles ont pour vocation d'être ensuite affinées et déclinées à l'échelle locale dans les documents de planification du territoire.** De la sorte, les éléments de la carte ne représentent pas un zonage précis, mais une trame régionale donnant des indications aux territoires. Un guide méthodologique, le vade-mecum, est destiné à aider les territoires dans la déclinaison locale de la trame verte et bleue.

En somme, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique permet aux collectivités de travailler sur leurs documents tout en prenant en compte des enjeux régionaux.

Ensuite, certains points de méthodologie sont abordés par les participants. A l'interrogation portée sur l'absence de tracés correspondant aux migrations de l'avifaune, Bruno Dumeige explique que si la Basse-Normandie se trouve effectivement sur la voie migratoire ouest-atlantique, les migrations représentent en réalité un réseau d'escale se traduisant par des réservoirs (tels que la baie du Mont Saint-Michel ou la Baie des Veys) et non par un corridor.

Enfin, un certain nombre de remarques porte sur des compléments à apporter aux textes, comme le fait que la route de Vauville soit mentionnée comme une route départementale dans le SRCE, tandis que c'est en réalité une route communale. [MSOffice1][A2]

## Le contenu du plan d'action : les efforts de connaissances, le vade-mecum

Bruno Dumeige est revenu sur **l'importance des efforts de connaissances à mener durant les 6 prochaines années de mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique**, notamment afin de préciser le document et de mieux caractériser le bocage. Les différents projets cartographiques menés par le Pôle géomatique normand et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) permettront d'affiner la cartographie. De plus, un Observatoire régional de la biodiversité pourrait voir le jour d'ici quelques années, et compléterait les dispositifs et outils de connaissance de la biodiversité actuels. Cet observatoire est particulièrement attendu par les acteurs du territoire, parmi lesquels le Conservatoire botanique. Les représentants des carrières, qui précisent la compatibilité possible entre leur activité et la biodiversité, ainsi que les associations et les naturalistes présents sur le terrain rappellent qu'ils disposent d'informations pouvant venir alimenter le contenu du SRCE.

**Le vade-mecum** destiné aux collectivités locale a ensuite été présenté aux membres du Comité régional Trame Verte et Bleue. Il **permettra d'accompagner les porteurs de SCoT et de PLU pour l'intégration de la TVB dans leurs documents d'urbanisme et de planification ainsi que dans leurs projets d'aménagement**. Il a aussi été mentionné que les réunions territoriales ont permis de mettre en avant le besoin de souplesse des outils de zonage et planification à utiliser afin de ne pas figer le territoire. Ces mêmes réunions ont mis l'accent sur les besoins de concertation locale et de formation des acteurs.

La plupart des participants se sont réjouis de la diffusion de ce vade-mecum qui permettra de répondre à un réel besoin d'accompagnement des acteurs du territoire. Des précisions sur certains des outils recommandés par le document ont cependant été demandées. Par exemple, Ludovic Genet est revenu sur la précaution d'utilisation de l'outil Espaces Boisés Classés qui, s'il offre une souplesse sur les choix de gestion, peut présenter l'inconvénient de figer les éléments du paysage, ce qui n'est pas préconisé. Il a par ailleurs été demandé d'évoquer et promouvoir les Plans Simples de Gestion et de mentionner le Code Forestier comme autant d'outils pouvant être utilisés dans le SRCE. En outre, les agriculteurs et les forestiers souhaiteraient que des nuances et des compléments soient apportés dans ce vade-mecum, qui distingue gestion et aménagement, tandis que ces deux notions se confondent dans leurs activités professionnelles. Si cette remarque est entendue, il est toutefois rappelé que le SRCE n'a pas pour objectif d'intervenir sur les modes de gestion des espaces mais à identifier de grandes orientations régionales. Enfin, certains acteurs ont précisés que la logique « éviter, réduire, compenser » était parfois insuffisante, dans la mesure où la compensation est une solution controversée qui peut empiéter sur les terres agricoles.

Ce guide ne permet pas pour autant de pallier le **manque de moyens financiers disponibles dans les collectivités locales, même à l'échelle intercommunale dans le cadre de PLUi**, pourtant nécessaires pour pouvoir conduire les études infra territoriales complémentaires et le **manque d'ingénierie dans les territoires**. Christian Duplessis (DREAL) a bien identifié ce point, et précise que des lieux d'échanges pour l'entraide des collectivités seront développés, et des

accompagnements assurés par l'Etat et la Région dans la lignée d'un atelier de formation déjà conduit sur le sujet en 2012. De plus, les nombreuses associations du territoire peuvent apporter leurs compétences aux collectivités.

**En conclusion** de ce troisième Comité régional Trame Verte et Bleue, Michel Lalande, Préfet de Basse-Normandie, est revenu sur l'ambition du projet inhérente aux enjeux traités, tout en soulignant sa modestie, rappelant que ce schéma ne fait que compléter le panel d'outils de préservation de la biodiversité déjà existants. Ce document est le premier de ce type en France et dans la région Basse-Normandie. Il s'inscrit dans le long terme dans un esprit de partage et de co-construction avec les acteurs des territoires, et a pour objectif de transmettre aux générations futures un patrimoine préservé mais non figé.

La prochaine réunion du Comité régional Trame Verte et Bleue aura lieu en novembre ou décembre 2013 pour présenter le bilan de la phase de consultation et d'enquête publique.

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs privilégiés :

⇒ **Sandrine LECOINTE**, Région Basse-Normandie - Service Environnement :  
[s.lecointe@crbn.fr](mailto:s.lecointe@crbn.fr)

⇒ **Bruno DUMEIGE**, DREAL Basse-Normandie - Service Ressources naturelles, Mer et Paysage :  
[bruno.dumeige@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bruno.dumeige@developpement-durable.gouv.fr)

⇒ **Sophie LARDILLEUX**, DREAL Basse-Normandie – Unité territoires protégés / labellisés :  
[sophie.lardilleux@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sophie.lardilleux@developpement-durable.gouv.fr)

Un document élaboré par :

